



## Compte-rendu de la Commission du 19 Avril 2019 Comité de la Somme à Camon

Président : Laurent DESPRES  
Secrétaire : Marylène DENEUX  
Membres : Sylvain BACQUAERT, Ludovic FIRMIN, Pascal DIEU

Ne participe pas au cas n°4 (dossier N°092) : Marylène Deneux

La séance est ouverte à 18h45  
La séance est levée à 21h30

5 dossiers

### 1/ Mineur du club du Ailly sur Noye Handball (Dossier N°089)

Concerne : le match Amiens Picardie Handball 1 – Ailly sur Noye Handball en Championnat -15 ans Masc. Somme Phase 3 finale Poule Haute du 02/02/2019  
Nom des arbitres : DUPAN Jérémy – NIDAI Ayoub  
Concerne : Joueur Article : Annexe 3-D  
Type de faute : Attitude physique menaçante  
Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire  
Sanction : 3 dates dont 1 date avec sursis  
Période de suspension du : 03/05/2019 au 12/05/2019  
Période probatoire : 4 mois du 13/05/2019 au 12/11/2019  
Amende : 150€

### 2/ Monsieur DURAND François du club du Ailly sur Noye Handball (Dossier N°090)

Concerne : le match Amiens Picardie Handball 1 – Ailly sur Noye Handball en Championnat -15 ans Masc. Somme Phase 3 finale Poule Haute du 02/02/2019  
Nom des arbitres : DUPAN Jérémy – NIDAI Ayoub  
Concerne : Officiel Responsable Article : Annexe 2-I  
Type de faute : Propos excessifs  
Qualification de la faute : Attitude antisportive  
Sanction : 4 dates dont 2 dates avec sursis  
Période de suspension du : 03/05/2019 au 12/05/2019  
Période probatoire : 6 mois du 13/05/2019 au 12/01/2020  
Amende : 180€

### 3/ Monsieur JANSON Fabian du club d'Albert sports Handball (Dossier N°091)

Concerne : le match Albert Sports Handball – HB la Ferois en Championnat Honneur Masc. Poule 3 du 02/03/2019  
Nom des arbitres : HOCHART Jacques – OUSSENI Yazidou  
Concerne : Joueur Article : Annexe 3-D  
Type de faute : Action particulièrement grossière  
Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire  
Sanction : 1 Avertissement  
Période de suspension du : /  
Période probatoire : 4 mois du 29/04/2019 au 28/10/2019  
Amende : 30€

**4/ Monsieur SOUDRY Simon du club d'Amiens Picardie Handball (Dossier N°092)**

Concerne : le match Amiens Picardie Handball – Handball Hersin-Coupigny en Championnat  
Prenational Masc. du 16/03/2019

Nom des arbitres : CLIN Jean-Marc – HOUAMEL Pascal

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2-B

Type de faute : Propos excessifs

Qualification de la faute : Attitude antisportive

Sanction : 1 date ferme

Période de suspension du : 03/05/2019 au 05/05/2019

Période probatoire : 3 mois du 06/05/2019 au 05/10/2019

Amende : 60€

**5/ Mineur du club de l'ASM Rivery (Dossier N°088)**

Concerne : le match Entente Crécy/Nouvion/Beaurainville – ASM Rivery 1en Championnat -18  
ans Masc. Somme Phase finale Poule Basse du 23/03/2019

Nom de l'arbitre : DEPRET Kévin

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2-E

Type de faute : Brutalité et coup n'entraînant pas d'arrêt de travail

Qualification de la faute : Violence

Sanction : 12 dates ferme

Période de suspension du : 25/03/2019 au 02/06/2019 + 3 **premières date de championnat  
2019/2019 après qualification**

Période probatoire : 6 mois à compter du lendemain de la dernière date de suspension

Amende : 720€

Le président de la CTD  
Laurent DESPRES

